

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1919**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Productions aquacoles

Nouvel intitulé : Productions aquacoles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture , MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative du ministère chargé de l'agriculture	Directeur régional de l'agriculture et de la forêt, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1967)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

* Activités visées :

1. Le salarié ou responsable d'exploitation aquacole conçoit la création, la reprise et le développement de l'exploitation :
 - Il situe la création, la reprise et le développement de l'exploitation par rapport aux courants internationaux et aux évolutions qu'ils provoquent ;
 - Il analyse les relations entre l'exploitation et les différents éléments de l'environnement ;
 - Il évalue les potentialités de l'exploitation ;
 - Il raisonne son projet d'exploitation et ses évolutions, notamment en phase d'installation ou de modernisation, en fonction de ses objectifs et des potentialités de l'exploitation.
- 2 Le salarié ou responsable d'exploitation aquacole prend les décisions nécessaires au fonctionnement de l'exploitation :
 - Il organise et dirige le fonctionnement de l'exploitation ;
 - Il fait le bilan de ses activités et en rend compte dans le cas d'un salarié ;
 - Il établit, analyse et utilise les résultats technico-économiques et financiers de l'exploitation, pour réguler son fonctionnement.
3. Le salarié ou responsable d'exploitation aquacole met en œuvre les différentes activités de production, transformation, commercialisation de produits et services de l'exploitation ou liés à l'exploitation :
 - Il conduit un (ou des) atelier(s) de production aquacole (conchyliculture, élevage de crustacés, salmoniculture...);
 - Il vend sa production et peut exercer une ou (des) activité(s) créatrice(s) de valeur ajoutée sur son exploitation par vente des produits qu'il transforme et/ou de services liés à son environnement naturel et socio-économique.
4. Le salarié ou le responsable d'exploitation aquacole gère les aspects sociaux et humains qui sont liés à l'exercice de son métier.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- * Secteur d'activité : - production aquacole : production proprement dite ou prélèvement des produits dans le milieu naturel ;
- transformation de produits aquacoles (abattage, éviscération, filetage, fumage...);
- commercialisation des produits aquacoles et des services associés.

Les activités professionnelles peuvent concerner tous les types de productions en milieu aquatique (salmoniculture, pisciculture d'étang, pêche professionnelle en eau douce, aquaculture marine...) et les activités qui y sont liées (transformation, commercialisation).

* Types d'emplois accessibles : Les titulaires de ce diplôme pourront occuper, éventuellement après expérience, des postes de salariés - responsables techniques d'unité de production ou adjoints de chef d'exploitation - ou être responsables d'une exploitation aquacole de petite taille.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1404 : Aquaculture

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- * Liste des épreuves obligatoires : E1 Expression, monde contemporain (épreuve commune à tous les baccalauréats professionnels ; deux parties : français et histoire-géographie)
- E 2 Langue vivante (allemand ou anglais ou espagnol ; épreuve commune à tous les baccalauréats professionnels)
- E3 Education physique et sportive (dispense possible à la demande pour les candidats libres et par la voie de la formation professionnelle continue ; épreuve commune à tous les baccalauréats professionnels)
- E4 Mathématiques et sciences (trois parties : mathématiques, sciences physiques et biologie-écologie)
- E5 Sciences appliquées et technologie
- E6 Le milieu professionnel
- E7 Les pratiques professionnelles

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant-chercheur, est composé de professeurs de l'enseignement public et, sauf impossibilité, au moins d'un professeur de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage, et, pour un tiers au moins, de membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.
En contrat d'apprentissage	X	Idem.
Après un parcours de formation continue	X	Idem.
En contrat de professionnalisation	X	Idem.
Par candidature individuelle	X	Idem.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Idem.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-663 modifié portant règlement général du baccalauréat professionnel (JO du 10 mai 1995)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 juillet 2000 portant création et fixant les conditions de délivrance du baccalauréat professionnel Productions aquacoles (JO du 10 septembre 2000).

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : educagri.fr

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Productions aquacoles](#)